



**FIN DE LA VENTE DE GAZ RÉPARTI
FO POUR UNE INDEMNISATION
À LA HAUTEUR DU TARIF PARTICULIER !**

La fin des tarifs régulés de gaz en 2023 va entraîner la fin du dispositif Vente de Gaz Réparti.

Salariés et retraités bénéficiant de ce dispositif jusqu'à présent perdront, à compter de 2023, le Tarif Particulier gaz, les consommations étant reprises dans leurs charges de copropriété.

Subissant la situation de chauffage imposé, ils bénéficieront uniquement de l'Indemnité Représentative de Tranche Gratuite très inférieure au Tarif Particulier (IRTG).

FO revendique, auprès des employeurs et de la CNIEG au travers de l'ANGANE, des compensations bien supérieures à celles réglementaires bien trop faibles afin de pallier les conséquences de la fin des TRV Gaz pour les personnels actifs et retraités des IEG.

Cette situation nécessite des mesures d'urgence.

Plus largement, nous demandons que le sujet de l'IRTG soit abordé au niveau de la Branche des IEG, celle-ci doit être réévaluée.

